

Mesdames et Messieurs, Chers activistes, je m'appelle Khadja Bedati et je parle au nom de la jeunesse sahraouie. Ces dernières années, j'ai participé à des manifestations, à des grèves climatiques mondiales et à des assemblées générales de HeidelbergCement pour exprimer mes inquiétudes quant aux activités de HeidelbergCement dans les territoires du Sahara occidental illégalement occupés par le Maroc. Jusqu'à présent, la situation des investissements n'a pas changé et HeidelbergCement continue de bafouer le droit international et les droits naturels de la population civile sahraouie. Avant d'aborder le sujet de HeidelbergCement, j'aimerais évoquer l'histoire du Sahara occidental. Le Sahara occidental est situé entre le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie. "Sahara" signifie "désert" en arabe, mais notre pays offre bien plus que la sécheresse et le sable : des eaux poissonneuses au large des côtes, du pétrole, du fer et de l'or et le deuxième plus grand gisement de phosphate de la planète. Après le départ des colonisateurs espagnols en 1975, le Sahara occidental a été occupé par le Maroc voisin. De nombreux Sahraouis ont dû fuir vers l'Algérie pour échapper à l'avancée de l'armée. Pendant leur fuite, les Sahraouis ont été bombardés au phosphore blanc et au napalm. Plus de 160.000 personnes vivent dans les camps de réfugiés et dépendent entièrement de l'aide humanitaire. Ils souffrent du manque d'opportunités économiques et de perspectives d'avenir. La valeur du phosphate de trois cargaisons de bateaux en provenance du Sahara occidental occupé est de l'ordre de la moitié de la valeur du phosphate.

Sahara occidental correspond à peu près au montant de l'aide humanitaire que les réfugiés sahraouis reçoivent en un an. Ils sont pourtant les propriétaires légitimes des matières premières et des richesses naturelles. Le Maroc a séparé les territoires occupés et libérés du Sahara occidental par un mur de sable miné et surveillé par des postes de l'armée, le "mur". Avec ses 2.700 km, ce mur est 16 fois plus long que le mur de Berlin. Les Sahraouis l'appellent le "mur de la honte". Dès 1991, la force de paix de l'ONU, la MINURSO, a été chargée d'organiser un référendum pour décider du futur statut du Sahara occidental. Le vote est aujourd'hui encore bloqué par le Maroc. De 1991 au 13.11.2020, le Sahara occidental n'a connu ni guerre ni paix. La guerre au Sahara occidental a éclaté le 13.11.2020 après que l'armée marocaine a violemment attaqué des civils sahraouis qui manifestaient déjà pacifiquement depuis le 20.10.2020 pour leur autodétermination et leurs droits dans la zone tampon de Guerguerat. Guerguerat est la route commerciale du Maroc vers l'Afrique, les ressources sahraouies sont notamment exportées par cette zone tampon. Tout cela se passe sous le regard de la mission de paix passive (MINURSO) des Nations unies. Des violations flagrantes des droits de l'homme continuent d'être commises dans les territoires occupés du Sahara occidental. Les personnes vivant dans les territoires occupés du Sahara occidental, comme la famille de Sultana Khaya, les prisonniers politiques, les militants des droits de l'homme, etc., sont livrés au régime marocain et à ses actes inhumains, tandis que la communauté internationale regarde ailleurs. Où étaient tous ces gens qui sont aujourd'hui du côté de l'Ukraine lors du déclenchement de la guerre au Sahara occidental ? Où est l'Espagne, qui est responsable de nos souffrances ? Pourquoi aucun État ne se sent-il responsable de notre situation jusqu'à aujourd'hui ? Pourquoi l'Espagne s'en tire-t-elle à chaque fois pour sa responsabilité envers nous, pourquoi le Maroc n'est-il pas tenu de rendre des comptes pour ses violations flagrantes des

droits de l'homme et son exploitation ? Pourquoi continuons-nous à être exploités par les pays occidentaux sans notre consentement ? Où est passée la solidarité avec la population sahraouie, ou est-ce parce que le Sahara occidental est loin de notre porte ? HeidelbergCement construit des usines de broyage au Sahara occidental occupé sans l'accord de la représentation reconnue du peuple sahraoui, le Front Polisario. HeidelbergCement a une responsabilité claire vis-à-vis des activités de Ciments du Maroc, puisque vous en êtes l'actionnaire majoritaire. Le gouvernement allemand a clairement indiqué qu'il ne soutenait pas les activités économiques des entreprises allemandes au Sahara occidental et qu'il n'assurait pas non plus les transactions par le biais de garanties de crédit à l'exportation et d'investissement, malgré cela, HeidelbergCement a l'intention de rester l'actionnaire majoritaire de Ciment du Maroc à long terme. Je suis conscient que notre monde est fortement influencé par le capitalisme, c'est pourquoi des entreprises comme HeidelbergCement se donnent le droit de ne pas respecter le droit international, les droits de l'homme et l'environnement dans d'autres pays comme le Sahara occidental, la Palestine et l'Indonésie. HeidelbergCement ne devrait pas être fier d'un tel commerce et doit en assumer les conséquences ! HeidelbergCement, qui cherche à accéder à l'Afrique, a sans doute choisi d'ignorer la situation des territoires du Sahara occidental occupés par le Maroc, et donc le droit international. A chaque fois, HeidelbergCement argumente que les Sahraouis sur place profitent des moulins et à chaque fois, je me demande comment les Sahraouis peuvent profiter de quelque chose qu'ils ne possèdent même pas, alors que leur pays est riche en ressources. Ils sont opprimés et n'ont aucun droit selon l'occupation marocaine. Comment les Sahraouis qui sont emprisonnés à vie pour avoir défendu notre droit à l'autodétermination ou pour avoir protesté contre l'exploitation de nos ressources par le Maroc - une exploitation rendue encore plus rentable par les usines de broyage de HeidelbergCement - pourraient-ils être traités de la même manière ? La Cour internationale de justice et la Cour de justice de l'Union européenne sont unanimes : le Sahara occidental ne fait pas partie du Maroc. Et en tant que tel, la Cour européenne de justice a souligné que le peuple du Sahara occidental doit être sollicité pour son consentement lorsqu'il s'agit des ressources du Sahara occidental. Ce type d'engagement est contraire au droit international. HeidelbergCement fait également fi de toutes les belles promesses faites sur ses sites web dans la présentation de sa propre stratégie d'entreprise. HeidelbergCement doit cesser ses activités dans les territoires occupés du Sahara occidental jusqu'à ce que le statu quo soit clarifié. Nous vous remercions de votre attention.